

# SAGE de la Tille

Bureau de la CLE n°1  
8 novembre 2012 - Saint-Julien

## Ordre du jour

1. Le SAGE : rappels - cadrage
2. Fonctionnement du bureau, de la CLE et du comité de rivière
3. L'élaboration du SAGE - le diagnostic partagé
4. Le programme de travail

**Remarques sur le procès verbal de l'installation de la CLE ?**

## LE SAGE - RAPPELS

1. Définition
2. Cadre d'action
3. Socle minimal des enjeux à intégrer

## Le SAGE: définition

- **Définition** : outil de planification de la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant.
- **Finalité** : concilier, dans une gestion équilibrée, l'exercice des différents usages de l'eau avec la protection des milieux aquatiques.

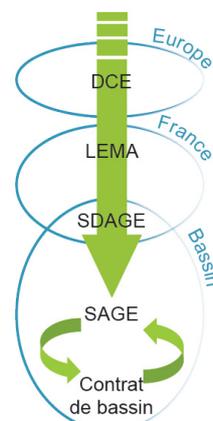
→ Le SAGE est à la gestion et à l'aménagement de l'eau et des milieux aquatiques ce que le SCoT est à l'aménagement du territoire.

## Les documents du SAGE

- **PAGD**: définition d'objectifs dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques et de dispositions / recommandations pour les atteindre.
- **Règlement**: sélection de dispositions du PAGD à renforcer sous forme d'un nombre restreint de règles relatives à:
  - ✓ Répartition de volumes globaux de prélèvement
  - ✓ Préservation de la qualité des eaux impactée par les IOTA « loi sur l'eau » et ICPE, c.a.d. les activités ayant une incidence possible sur l'eau et les milieux. En cas d'impacts cumulés significatifs, le règlement peut également venir renforcer le PAGD.
  - ✓ Préservation des aires d'alimentation de captage, zones d'érosion, zones humides (ZSCE, ZHIEP et ZSGE)
  - ✓ Transport des sédiments et continuité écologique

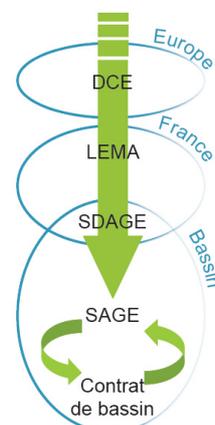
## Un cadre d'action...

- **L'élaboration d'un SAGE est une démarche décentralisée, « girondine », pilotée par les acteurs locaux.**
  - Il s'impose aux politiques et documents de rang inférieur: SCoT, PLU, cartes communales, schéma départemental des carrières, etc.
  - Il reste néanmoins un outil déclinant *a minima* les politiques de rang supérieur: directives, lois, SDAGE, etc.



## ...donc des enjeux incontournables...

- **Directives, lois, etc. :**
  - **La ressource en eau:** gestion de la rareté et lutte contre les pollutions,
  - **Les milieux aquatiques:** continuités écologiques, zones humides, etc.
  - **Risques inondations**
- **Planification de rang supérieur :**
  - **SDAGE** et notion de « bon état »
  - **Programme de mesures**



E.P.T.B. ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
Territorial du Bassin  
saône & doubs

## SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015

- **Articulé autour de 8 orientations fondamentales fixant le cadre pour l'atteinte du bon état\* des masses d'eau:**



➤ Elles-mêmes déclinées à travers un programme de mesures élaboré à l'échelle des masses d'eau.

✓ Le SAGE doit intégrer ces orientations fondamentales dans son principe d'élaboration et dans sa stratégie

E.P.T.B. ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
Territorial du Bassin  
saône & doubs

Enjeux	Orientations fondamentales du SDAGE Rhône Méditerranée	Dispositions associées
Gestion quantitative de la ressource en eau	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	Mieux connaître les ressources disponibles Définir des règles de partage de la ressource en eau Mettre en cohérence la gestion quantitative avec l'objectif de bon état des eaux Promouvoir et rechercher les économies d'eau

## LE SAGE, LA CLE, LE BUREAU, LE COMITÉ DE RIVIÈRE ET LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Questions de fonctionnement ?



## Composition du bureau

- Lors de la CLE du 21/09/2012, il a été retenu la composition du bureau suivante:

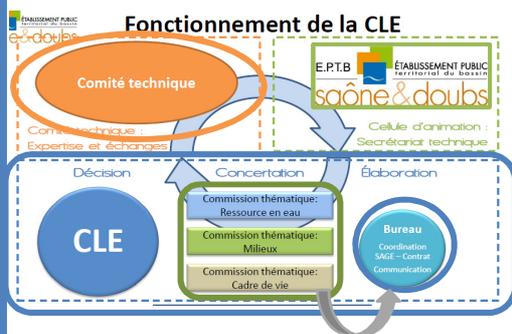
Collège des collectivités	Collège des usagers	Collège de l'Etat
Didier REDOUTET - « milieu »	UNICEM	
Michel LENOIR « ressource »	Syndicat des irrigants	
Charles BARRIERE « cadre de vie »		
Jean-Claude GERMON		
Bruno BETHENOD		
Dominique GIRARD		

- Qu'un siège du collège des usagers soit réservé à une ADE.
  - Dans l'attente d'une validation officielle en CLE, il est proposé que ce siège soit occupé par la FDAAPPMA 21.
  - Idem pour le collège de l'Etat : AE-RMC, DREAL Bourgogne, DDT 21
- Ouvre-t-on le bureau à d'autres acteurs? (chambre, CG, etc.)

## CONSULTATIONS ET AVIS

- Dès la mise en place de la CLE et sans attendre l'approbation définitive du SAGE, la CLE est **obligatoirement consultée pour avis** pour :
  - toute modification du périmètre d'intervention de l'EPTB
  - la délimitation de certaines zones soumise à contraintes environnementales (ZSCE).
- Elle est également **généralement consultée pour avis** (non obligatoire avant l'approbation) sur :
  - la désignation d'un organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation
  - les dispositions applicables aux IOTA soumis à autorisation
  - les dispositions applicables à certains ouvrages situés sur les cours d'eau inscrits sur les listes prévues par l'article L.214-17 du CE
  - les dispositions applicables aux installations nucléaires de base.
- Par ailleurs, elle est **obligatoirement informée** :
  - des arrêtés et plans relatifs à la gestion collective des prélèvements d'eau pour irrigation
  - des dispositions applicables aux IOTA soumis à autorisation ou à déclaration
  - des opérations déclarées d'intérêt général ou urgentes soumises à déclaration au titre des articles L214-1 à L.214-6 du CE
  - des opérations déclarées d'intérêt général ou urgentes soumises ni à autorisation ni à déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du CE
  - de l'aménagement foncier rural et de la détermination du périmètre.

# Fonctionnement!



- Les commissions thématiques
  - Composition
  - Ouverture
  - Domaine d'intervention
- Coordination SAGE/Contrat:
  - CLE/comité de rivière
  - Bureau/Comité de pilotage du contrat
- Constitution d'un comité technique/de rédaction
  - Rôle et composition?
- Représentation de la CLE dans différentes instances: Comités régionaux, comités départementaux, etc.

E.P.T.B. saône&doubs  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC territorial du bassin saône&doubs

## L'ÉLABORATION DU SAGE

1. Rappel: les étapes de l'élaboration du SAGE
2. État d'avancement de la démarche
3. L'élaboration d'un diagnostic partagé: réflexions méthodologiques

E.P.T.B. saône&doubs  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC territorial du bassin saône&doubs

# L'élaboration du SAGE

ETAT INITIAL  
DIAGNOSTIC  
TENDANCES ET SCÉNARIO

CHOIX  
DE LA STRATEGIE

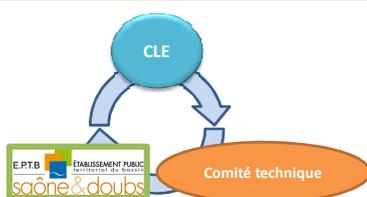
REDACTION  
DES DOCUMENTS  
DU SAGE

- **État initial** : recueil des données et des connaissances existantes (milieu, usages et acteurs)
- **Diagnostic** : évaluation des interactions entre milieu, pressions, usages et des enjeux de gestion
- **Tendances et scénarios** : analyse prospective et recherche de solutions réglementaires ou opérationnelles
- **Choix de la stratégie** : définition des objectifs généraux du SAGE (niveau d'ambition/enjeux: SAGE plate-forme locale, SAGE EMA, SAGE projet de territoire-aménagement )
- **PAGD** : définition des objectifs détaillés et des dispositions pour les atteindre
- **Règlement** : règles opposables pour assurer la réalisation des objectifs prioritaires

E.P.T.B. ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
territoire de bassin  
saône&doubs

Fin 2015

# Étapes et Calendrier



2012

2013

2014

2015

État initial  
Diagnostic

Tendances  
et scénario

Stratégie

PAGD  
Règlement

E.P.T.B. ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
territoire de bassin  
saône&doubs

## État d'avancement

*on ne part pas d'une page blanche*

- **État initial :**

- Étude qualité (Contrat) actualisée en 2011,
- Étude « milieu » (Contrat) terminée en 2010,
- Étude sociologique terminée en 2011,
- Étude « volumes maximum prélevables » en cours de finalisation,
- Études d'identification des ressources majeures à préserver en cours ou programmées,
- Inventaire des zones humides écologiquement fonctionnelles en cours (CENB),
- Étude piscicole en cours (FDAAPPMA 21)
- Étude « ouvrages » et gestion coordonnée des ouvrages en cours.

**État initial du SAGE rédigé (Cotech) et remis aux membres de la CLE (CD-rom).**

- **Diagnostic relatif aux principaux enjeux du bassin**

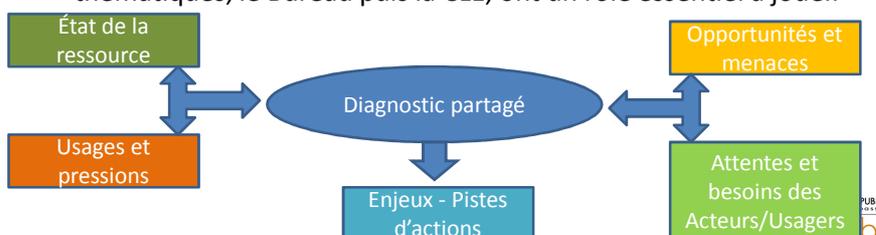
- Analyse croisée des usages et de l'état des eaux mais pas de diagnostic partagé
- Recueil des besoins, attentes et ressentis des acteurs lors de groupe focus / catégories d'usagers en 2010-11,

E.P.T.B. ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
saône & doubs

## Élaboration d'un diagnostic

- **Le diagnostic met en partage une vision stratégique de la situation:**

- Il croise les informations relatives à l'eau et aux milieux avec les activités et usages et **dégage ce qui fait « enjeu »**,
- **Il dit les atouts et les faiblesses, les opportunités à saisir et les menaces à anticiper,**
- **Il est une construction collective** dans laquelle les commissions thématiques, le Bureau puis la CLE, ont un rôle essentiel à jouer.



## Élaborer un diagnostic partagé

- **Comment établir un diagnostic partagé par le plus grand nombre sur les enjeux du territoire ?**
  - Rédiger un diagnostic en comité technique?
  - Comment conduire la concertation en commissions thématiques?
    - Sondage – questionnaire – consultation sur les questions importantes - *Questions ouvertes*
    - *Questions stratégiques*
- **Perception des enjeux et des priorités du territoire / acteurs ? Attentes vis-à-vis du SAGE ?**
  - Quelle est la vision des acteurs et usagers de l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques ?
  - Quels sont les principaux enjeux perçus et ressentis?
  - Quelles sont les motivations et intérêts à faire quelque chose, à investir collectivement les enjeux ?
  - *Tour de table*

## CALENDRIER DE TRAVAIL

1. Étude « volumes maximum prélevables »
2. Commissions thématiques
3. Prochain bureau

## ZONE DE RÉPARTITION DES EAUX (ZRE)

- Gestion de crise chronique
  - Arrêts sécheresses très fréquents
- Déficits quantitatifs sur le bassin de la Tille
  - Déséquilibre entre la ressource disponible et volumes prélevés exacerbé par caractéristiques physiques du territoire

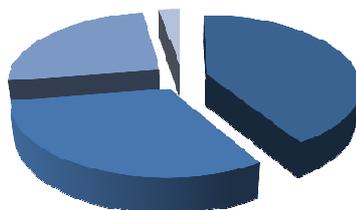
### → Classement du bassin en zone de répartition des eaux (ZRE)

- Abaissement des seuils des régimes de la déclaration (Volume > 1000 m<sup>3</sup>/an et Débit < 8 m<sup>3</sup>/h) et de l'autorisation (Débit > 8 m<sup>3</sup>/h)
- Aucun nouveau prélèvement autorisé, sauf pour motif d'intérêt général, tant que les déséquilibres ne sont pas solutionnés.

## ... ET LE SAGE DANS TOUT ÇA ?

article L. 212-5-1 du CE: « **les SAGE se dotent de règlements qui peuvent préciser les volumes prélevables et la répartition entre usages** »

- Mettre en cohérence les autorisations de prélèvements avec les volumes maximum prélevables
- Répartir en pourcentage les volumes disponibles des masses d'eau superficielles ou souterraines entre les catégories d'utilisateurs



■ AEP ■ Irrigation ■ Industrie ■ Autres

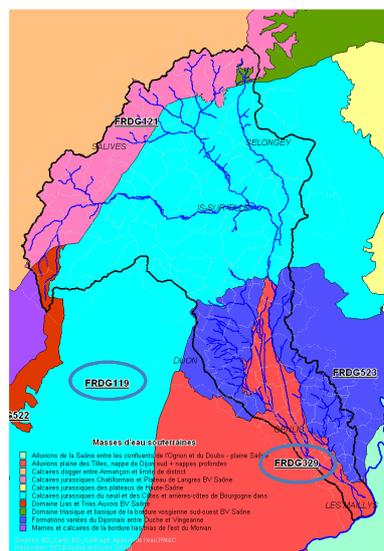
## IDENTIFICATION ET CARACTÉRISATION DES RESSOURCES MAJEURES

SDAGE 2010-2015: liste des masses d'eau souterraines = ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle et future.

Sur le bassin de la Tille: 2 masses d'eau identifiées comme ressources majeures

- Calcaires jurassiques du seuil de bourgogne
- Alluvions de la plaine des Tilles

**Enjeux:** identifier les ressources les plus importantes pour la satisfaction des besoins en eau potable actuels et futurs et organiser leur préservation sur le long terme.



## Étude volumes prélevables

(démarrage: juillet 2010; fin: nov-décembre 2012)

- **Objectif :** retour à l'équilibre entre l'offre (milieux) et la demande en eau (usages) :
  - Connaissance des volumes prélevables garantissant le bon fonctionnement de milieux aquatiques (débits biologiques);
  - Répartir les volumes prélevables entre les différents usages (AEP, agriculture, industrie et autres);
  - Mettre en cohérence les autorisations de prélèvements et les volumes prélevables (au plus tard fin 2014).
- **Les étapes/phases de l'étude :**
  - Phase 1 :** Caractérisation des sous bassins et aquifères et recueil des données complémentaires ;
  - Phase 2 :** Bilan des prélèvements existants et analyse de l'évolution ;
  - Phase 3 :** Impacts des prélèvements et quantification des ressources existantes (modèles) ;
  - Phase 4 :** Détermination des débits minimum biologiques et des NPA;
  - Phase 5 :** Détermination des volumes prélevables et des débits d'objectifs d'étiage ;
  - Phase 6 :** Proposition de répartition des volumes entre les usages et propositions de périmètre d'organisme unique;
  - Phase 3 bis :** Identification et caractérisation des ressources majeures à préserver pour l'usage AEP actuel et futur.

# Programme de travail



## Réaliser un diagnostic partagé

- Commission « ressources »
  - Aspects quantitatifs
    - étude volumes prélevables → restitution fin novembre – début décembre
    - concertation sur la répartition des VP
    - mise en cohérence des autorisations de prélèvements avec VP
  - Aspects qualitatifs
    - analyser les causes et les sources de pollutions et évaluer les besoins de connaissances éventuels
    - appréhender objectifs de qualité (bon état, normes sanitaires) et les outils mobilisables les atteindre
    - Identifier et délimiter les ressources à préserver pour l'AEP
- Commission « milieux »
  - Cours d'eau
    - analyser l'état et le fonctionnement des cours d'eau (hydromorphologie, continuité) et les besoins de connaissance éventuels
    - appréhender les obligations réglementaires, la gestion actuelle et les outils mobilisables pour restaurer les cours d'eau
  - Zones humides
    - Inventaire et caractérisation des zones humides du territoire (en cours CENB)
    - Analyse des services et fonctionnalités des zones humides
    - Réflexions sur les pistes d'action (priorisation, instruments de préservation).

# Programme de travail



## Réaliser un diagnostic partagé

- Commission « cadre de vie »
  - Enjeux transversaux
    - Intégration des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans les politiques d'aménagement du territoire
    - Idem pour les politiques de gestion de risques d'inondation
    - Gouvernance, communication et sensibilisation des publics aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques
  - Enjeux difficiles à appréhender en commission spécifique – dimension stratégique
    - Commission rattachée au bureau?
    - Créer un groupe de travail commun avec les territoires voisins?

## Calendrier de travail

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2012							Etat initial		Diagnostic			
							Installation de la CLE		Bureau - Co. Tech.		co. ressource	
2013	Diagnostic		Scénario tendantiel			Choix de la stratégie			Rédaction du SAGE			
	co.milieu	Bureau - CLE?	Co. Tech.	co. milieu - co. ressource	Bureau - CLE?	Co. Tech. - Bureau	co. milieu - co. ressource	Bureau - CLE - Comité de bassin				
2014	Rédaction du SAGE et évaluation environnementale											
	Bureau - com ressource - com milieu - Co. Tech. - Bureau - révision juridique - CLE - Comité de bassin											
2015	Avis des services instructeurs - Consultations des collectivités - Enquête public											

## Communication

- Définition d'un plan de communication ?
  1. **Le diagnostic** : où en est on de la communication sur le territoire ?
  2. **Les objectifs** : qu'attendons-nous de la communication ?
  3. **Les cibles et le message** : à qui voulons nous parler et de quoi ?
  4. **Les outils** : quel dispositif sera le plus pertinent ?
  5. **Le planning** : comment communiquer au bon moment ? A quelle fréquence ?

## Communication

- Site internet de l'EPTB Saône et Doubs : présentation des démarches, actualités du territoire, ressources documentaires, etc.
  - <http://www.eptb-saone-doubs.fr/tille>
- Plaquettes de communication à venir
  - Étude volumes prélevables
  - Bilan d'activité (actions) sur le bassin
- Lancement de classes d'eau en 2013
- Journées techniques d'échanges en 2013
- Recherche d'autres vecteurs de communication
  - Bulletin communaux et intercommunaux
  - Presse locale, etc.